

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 ^h 1 ^m soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 > —	1 > s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 7 Janvier.

NOUVELLES POLITIQUES

Crise ministérielle. — La République française dit que le choix de M. Faillières, député du Lot-et-Garonne, pour l'intérieur, est définitif. Le Figaro dit que la composition du cabinet était complète dans la soirée, mais le refus de M. Lockroy d'accepter le commerce et les colonies a entraîné la dislocation. La plupart des journaux confirment le refus de M. Lockroy et assurent que, dans ses entretiens avec M. de Freycinet, M. Clémenceau n'a posé aucune condition et a exposé simplement ses vues sur la situation et le choix des personnes.

Paris, 6 janvier.

Voici, d'après la Liberté, où en sont actuellement les négociations ministérielles :

Un nouveau temps d'arrêt s'est produit depuis midi dans les négociations ayant pour but la formation du ministère. Tout est remis en question par suite du refus de plusieurs membres qui avaient accepté.

Le programme du nouveau Cabinet.

— Nous croyons savoir que le programme du ministère, comprenant trois points principaux, qui sont les suivants :

La réforme du budget; la réforme administrative; la réorganisation de notre protectorat de l'Annam et du Tonkin, réduit aux plus strictes nécessités.

Message présidentiel.

— Le programme du nouveau cabinet sera dit-on exposé très nettement dans le Message présidentiel qui, cette année, doit remplacer la déclaration ministérielle.

Le général Campenon.

— Le bruit court que le général Campenon a motivé son départ par sa résolution de ne pas signer le rappel du général de Courcy, qui est décidé en principe.

Élections des départements invalidés.

— Le Rappel dit que les élections dans les départements invalidés auront lieu probablement le 31 janvier.

Désordres à Pékin. — Les journaux de Sanghaï du 4^e décembre annoncent que des désordres ont eu lieu à Pékin. Plusieurs étrangers occupant des situations importantes ont été maltraités par des soldats. Les détails manquent.

Menaces allemandes.

— Le Gaulois a reçu de Madrid, la dépêche qui suit : « Le comte de Solms a informé M. Moret que le gouvernement allemand, par l'intermédiaire du comte de Münster, a fait savoir à M. de Freycinet que l'Allemagne ne pourrait pas voir passivement, le cas échéant, le gouvernement de la République observer, vis-à-vis de l'Espagne, une conduite semblable à celle qu'il y eut, il y a quelques années, envers les ennemis de la monarchie constitutionnelle en Espagne. « A cette époque, a dit M. le comte de Münster à M. de Freycinet, le gouvernement de la République permit que la frontière française fût un asile sûr pour les carlistes. Ils reçurent de France des armes, des secours en argent, et quelques préfets, tels que M. de Nadillac, avouèrent hautement leurs sympathies pour don Carlos. « Si des tentatives révolutionnaires viennent à se reproduire de la part des républicains espagnols ou des carlistes, le gouvernement allemand espère qu'elles ne trouveraient en France que des mesures répressives, telles que le droit international et la bonne amitié envers l'Espagne les exigent. « S'il en était autrement, le gouvernement allemand agirait selon que le lui dicterait son amitié pour l'Espagne monarchique et constitutionnelle. « Cette communication faite au cabinet espagnol a été ici fort appréciée dans les régions officielles.

HISTOIRES DU JEUDI

LA VIE DE CAHORS

Paysages du Jour de l'An

Cahors, 31 décembre 85, 2 h. à 5 h.

Sur les boulevards, dans les rues, sur le tapis de neige qui craque sous les pieds, ou dans la boue visqueuse qui s'attache aux souliers bien cirés, une foule d'habités noirs, maussade,

ciété la haute position de « rapporteur ».

Les sept membres du comité étaient déjà arrivés et installés. Sur les banquettes deux places restaient vides, celles de Tom et de son épouse, que par suite de son influence, il avait le pouvoir de faire assister aux séances de ce conseil des dix, — formé de sept personnes.

Un hourra accueillit le colosse, qui s'inclina avec la modeste timidité de son sexe. Puis le président agita sa sonnette et demanda la parole, qu'il s'empressa aussitôt de s'accorder à lui-même.

Il se leva, et un solennel silence s'établit dans la salle.

— Mes chers concitoyens, je n'hésite pas à vous déclarer que, selon moi, nous devons prendre une grande résolution, et rédiger par la plume de notre éloquent collègue Tom Javelott, esquire...

Tom s'inclina, et Molly rougit de plaisir; elle lança à son cheri une œillade amoureuse, pleine de promesses.

— ...de notre éloquent collègue Tom Javelott esquire, continua le président, une pétition au congrès, lui demandant de voter un billet de répression contre l'ivrognerie.

— A mort les ivrognes ! hurla le comité.

— Quelqu'un veut-il me répondre ? ajouta le président. En ce cas, je me retirerai la parole.

Pour calmer le tumulte, il fallut que le président agitât sa sonnette.

Quand le silence se fut un peu rétabli, il se leva.

— Mes chers concitoyens, dit-il, notre éminent collègue Tom Javelott, esquire, est chargé de rédiger le rapport de cette mémorable réunion. Ledit rapport sera signé non-seulement par le

patage... Ce sont les administrations. Le préfet, le maire « ne reçoivent pas », mais les autres « reçoivent » et il faut y aller; on s'entasse dans les cours, attendant le défilé de ceux qui, plus heureux, ont pénétré avant eux dans le sanctuaire où réside une incarnation quelconque de la patrie...

Enfin, ils sortent et l'on entre;

le flot succède au flot,

comme dit le poète. C'est toujours la même chose. Le même salon, avec de grandes toiles plus ou moins remarquables, fournies par le grand roi Louis Philippe; — l'artiste qui a couvert les galeries de Versailles de toiles badigeonnées héroïquement de batailles à tant le mètre; — les mêmes fauteuils rouges, relégués aux pieds des murs; — on ne s'assied pas, hélas ! — le même feu flambant à la cheminée, que les visiteurs, sentant leurs pauvres pieds gelés, regardent avec un oeil d'envie; — mais on ne se chauffe pas, pas plus qu'on ne s'assied dans ces visites officielles; — le même discours dont on n'entend que la première phrase : « C'est toujours avec un nouveau plaisir que... »; le même défilé par ordre, et la même poignée de main banale; et l'on se retrouve dehors sur la neige qui craque sinistrement ou dans la boue visqueuse, et l'on calcule à haute voix, tandis que des lancinements aigus montent, des pieds glacés le long des jambes : « Encore douze visites à faire... » — Aussi, quoi qu'on en ait, le cortège s'égrène peu à peu, et à la fin de la soirée, ils ne sont plus que deux ou trois habits noirs infatigables, lamentables, qui font du zèle et courent toujours dans la boue visqueuse ou sur le tapis de neige qui craque et luit sinistrement. A la lueur barbare des verberères qui s'allument lentement, et font clignoter, à la file, leur pâle flamme jaune, le brouillard humide vient achever la dérouté des pauvres habits noirs... »

8 h. à 10 h.

Au bazar, dans les confiseries, aux magasins de mode, aux librairies, la foule compacte s'entasse; papas et mamans sont sortis malgré le froid intense et l'on assiste, sur les « Posés », au plus merveilleux défilé de voitures, chevaux, poupées, paquets élégamment ficés-

comité, mais encore par les deux cent vingt membres qui composent la « Société de tempérance de Pine street ». Puis il sera envoyé au congrès.

On applaudit.

— Mes chers concitoyens, la séance est levée.

Les sept membres du comité se bousculèrent en se précipitant vers la seconde pièce, accompagnés de Molly.

Nous venons de montrer à quoi servait la première pièce. Faisons connaître maintenant au lecteur à quoi servait la seconde.

Le but de celle-ci était tout uniment le contraire du but de celle-là. Dans l'une on tonnait contre les excès de l'ivrognerie, dans l'autre on buvait. La loi des contrastes !

De nombreuses tables, entourées de convives la remplissaient. Les membres de la société ne venant boire leur content qu'à onze heures, les hauts dignitaires du comité se mêlaient aux simples mortels, dès que la séance était finie. D'ailleurs, ce soir-là, il s'agissait de faire l'essai d'une boisson nouvelle, inventée par le président, essayée sur les fonds de réserve de la société.

Le maître du café apporta un énorme baquet, dans lequel le président versa : 10 bouteilles de genièvre, 5 bouteilles de gin, une demi-bouteille d'absinthe, 10 bouteilles de sherry et 3 bouteilles de wiskey.

Puis il adjoignit dans cette effroyable composition 5 livres de sucre et 2 livres de poivre, plus une pleine main de piments verts. Ensuite, il alluma ce punch et l'orgie commença.

On but ainsi pendant quatre heures de suite. La boisson nouvelle inventée par le président avait un colossal succès.

lés, tout un tas de surprises que l'on cache soigneusement en rentrant chez soi. On s'assure si les enfants dorment, et quand on en est bien sûr, on étale sur les tables les polichinelles, les jouets... les paniers de bonbons et de fondants; il y a aussi le paquet, petit ou gros, pris au Printemps ou chez Mandelli, d'une échappée, par le mari, et que l'on ne montre pas encore. Mais Madame a deviné... et elle a beau faire, elle grille de savoir ce qu'elle aura, elle, pour ses étrennes : le mari reste impénétrable, et Madame, avec une moue qui ne la rend que plus charmante et plus désirable : « Cachotier, va !... »

Vendredi, 1^{er} janvier 86, 7 h. à 10 h.

Madame vient de s'éveiller; elle baille avec ces petits tirements de traits qui font aux deux coins de sa bouche de délicieuses fossettes; ses cils mal ouverts s'ouvrent et se referment, mais son regard est pris tout à coup par quelque chose qui luit sur de l'azur, tout près d'elle. Elle se penche : la parure en brillants qu'elle avait tant de fois guignée à l'étalage de Mandelli... « O mon petit mari... que tu es gentil... » et une averse folle de baisers tombe sur Monsieur qui se défend de son mieux en rendant... Madame est coquette... et là, tout de suite, elle accroche ses brillants aux oreilles... puis, tout à coup, la porte s'ouvre...

C'est Jeanne et Louis qui viennent, s'approchent... jetant des regards circulaires pour voir où sont les jouets. Et Jeanne, l'aînée, qui a quatre ans, commence, timide, à réciter le compliment que lui ont appris les sœurs blanches : « Chers parents... je vous souhaite pour vos étrennes un petit enfant bien sage, bien gentil, bien honnête, bien obéissant et qui ne vous fera pas de la peine... »

Madame, étonnée, regarde Monsieur qui sourit dans sa barbe blonde, et Jeanne, après une pause, reprend : « Ce petit enfant ce sera moi... »

Louis a écouté; mais, ma foi, tout à coup il oublie la fin du programme et s'en va tout au fond de la chambre où il a vu scintiller des jouets : « Tout ça pour moi, papa, dis ?... » Pour courir plus vite, il jette la belle page de

Deux fois le baquet fut vidé, et deux fois on le rempli à nouveau.

Si, vers quatre heures du matin, un homme de sang-froid fût entré dans cette seconde pièce, il serait resté dans une admiration profonde à la vue des résultats où peuvent parvenir des buveurs bien entendus et intelligents. Les uns couchés par terre, dormaient de ce sommeil du juste qui ressemble tant au sommeil du gredin. Les autres avaient collé leurs têtes sur le marbre des tables. C'étaient en majorité des Irlandais, ayant acquis, — Dieu sait à quel métier ! — une honnête aisance : ou bien de petits commis qui venaient se consoler à ces buvernes mensuelles des chagrins de l'existence.

Tom sommeillait, appuyé sur la vaste épaule de Molly; les plus moelleux coussins ne valent point cet oreiller-là ! Ils rêvaient l'un de l'autre, sans doute. Par instant, on voyait un dormeur se soulever péniblement sur le côté et se retourner sur lui-même. Puis un autre, répétant dans son sommeil la phrase à la mode, murmura-il d'un ton convaincu et affirmatif :

— A mort les ivrognes !

C'était le mot de ralliement des buveurs ivres de la société de tempérance de Pine street !

X

LA JOURNÉE DE TOM JAVELOTT, ESQUIRE.

Tom Javelott s'éveilla le premier. Ce nain, par la coquinerie, était un géant. La partie fine qu'il venait d'offrir à la dame Molly et à lui-même n'avait pas tellement de séductions qu'il dût en oublier les « affaires ». Or, nous savons ce qu'il entendait par ce mot élastique.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

IX

LA « SÉANCE DU COMITÉ »

Expliquons-nous. La société qui faisait la gloire de Tom était tout simplement l'une de ces nombreuses sociétés de tempérance qui peuplent l'Angleterre, et surtout les Etats-Unis. Un jour, un Américain, qu'il soit du Nord ou du Sud, va au café tout seul et s'ennuie. Le lendemain, un de ces amis le rencontre : il l'emmène à ce même café, et ils font un piquet. Quand ils sont trois, ils font un mort. Le jour où ils sont cinq, ils fondent une société. Le premier est président, le second vice-président, le troisième secrétaire, le quatrième archiviste et le cinquième trésorier. La société est créée. Ce sera ou une société d'encouragement pour la race chevaline, ou une société pacifique, ou guerrière, ou mathématique, ou agricole, ou enfin, comme la nôtre, une société de tempérance. Peu à peu, celle-ci s'était augmentée, et, à l'époque où nous faisons sa connaissance, elle se composait de deux cent vingt membres. Ce soir-là, de huit à onze heures, il y avait « séance du comité », et Tom Javelott, en aison de sa grande fortune, occupait dans la so-

« barres » qu'il portait en cadeau... Et après s'être fait rappeler à l'ordre par sa sœur, plus sérieuse, qui pourtant n'embrasse ses parents que d'un air distrait, séduite par une ravissante poupée qu'elle entrevoit près de la fenêtre, il se met à son tambour et bat dessus, jusqu'à 10 heures, les marchés les plus fantastiques, qu'il n'interrompt que pour croquer, de temps à autre, quelques fondants...

Jeanne, plus grave, s'est assise et a déshabillé sa poupée.

Monsieur s'est installé à son bureau et trace des adresses sur ces enveloppes timbrées de vert, que l'administration écoule à flots, ce jour-là...

10 h. à 2 h.

Sonneries diverses : le facteur, la porteuve de pain, la pauvre habituée : « Bonne année, Monsieur, Madame et toute la compagnie » — prix net : de 1 fr. à cent sous...

Arrivée du portier, des domestiques ; sur un plateau commencent à s'entasser des cartes écornées bizarrement aux angles... De temps en temps Madame jette un coup d'œil, de profil, à l'armoire à glace, qui lui renvoie le scintillement de ses oreilles et vient embrasser Monsieur qui se fâche pour la forme, heureux au fond qu'entre l'adresse 125 et 126 il se glisse un doux baiser.

2 h. à 6 h.

Sur les Fossés toute la ville qui va, vient ; serrement de mains, échanges de souhaits... « Croyez, Monsieur... soyez sûre, Madame... » baisers donnés aux petits enfants qui trimbalent, graves, leurs jouets et continuent à se bourrer des fondants récoltés au cours des visites chez les amis, parents et connaissances... Sur la boue visqueuse nagent des peaux d'oranges, mettant leurs taches dorées à côté des cornets éventrés qui gisent, piétinés, piteusement boueux...

Et chacun va à ses visites ; on ne voit qu'entrées et sorties, sur tous les pas de portes, gens qui ouvrent ou rengainent leurs portefeuilles bondés de cartes... jusqu'à ce que la nuit tombe et que chacun, fatigué, sur les dents, rentre chez soi.

8 h. soir.

On achève de souper et le grand père raconte son histoire, toujours la même ; Louis songé à son tambour déjà crevé ; Madame réfléchit, et tout à coup, Jeanne, qui confond les fondants de la Noël avec ceux du Jour de l'An — il est vrai qu'ils ont le même goût —

— C'est bien beau Cahors, pas vrai, papa ?

— Mais oui ; pourquoi dis-tu cela ?

— Parce que c'est jour d'étrennes tous les huit jours, tiens !

Et sur le cours Fénelon, au manège qu'assiègent les enfants, joyeux de tourner en cercle, pour deux sous, sous les quinquets fumeux et le scintillement des dorures un peu fanée des chars, l'orgue et le fifre jouent le Miserere du Trouvère, avec le plus de bruit possible, et tous crient, jeunes et vieux : « Vive la nouvelle année ! » Tous trouvent qu'il fait bon vivre, sauf peut-être ce pauvre vieux qui vague, sur la route déserte et noire, et mourant de misère, de froid et de faim, aux aboiements sinistres des chiens dans l'obscurité lointaine, cherche vainement un abri où il puisse crever enfin... puisque ses enfants l'ont chassé de chez lui. Et c'est justice. Il n'avait plus rien, plus de cadeau à leur faire, leur ayant tout donné, et il leur jouait le vi-

Tom ouvrit les yeux, s'étira un moment, et profitant du sommeil général, il déposa, — petit libertin ! — un baiser sur le front de Molly. Elle s'éveilla comme Desdémone sous la caresse du Maure Othello. O poésie !

— Venez, ma femme, dit Tom à sa compagne. Venez, je vous prie. Il faut travailler maintenant. Il n'y a pas, hélas !... que des plaisirs dans la vie.

Molly ne fit pas de résistance. Elle se leva péniblement et suivit son époux, qui se frayait un chemin à travers les rangs pressés des dormeurs. Ils gagnèrent ainsi la porte et se trouvèrent dans la rue. Le grand air acheva de dissiper les fumées de l'ivresse. Le sommeil venait au reste de calmer les nerfs du colosse. Ils prirent Broadway comme ils avaient fait en venant, et gagnèrent la 19^e rue.

Mais Molly rentra seule. Tom avait ses affaires lui. Il devait se trouver à Fordham vers midi. Auparavant, le nain avait une mission à remplir.

Il s'éloigna donc en sautillant, ce qui était sa manière de marcher.

Nous avons écrit plusieurs fois le mot embaucheur. Il est bon d'expliquer à nos lecteurs ce que c'était, ce qu'est encore aujourd'hui cette profession particulière, pour laquelle la grande République pourrait réclamer un brevet de noble invention.

L'embaucheur a plusieurs branches à son commerce. Pendant la paix, il recrute des voix pour les élections, ou bien il trouve des témoins complaisants qui, moyennant deux, cinq ou dix dollars, et même plus, suivant la cause, délivraient à Judas, devant les magistrats, un brevet d'hono-

laine tour de se cramponner à la vie. Aussi, sa fille, sur un prétexte, l'a mis à la porte tout à l'heure avec ce vœu de bonne année, bien sincère au moins celui-là : « Va pourrir ailleurs, sale chien ! »

O. GOURDIN.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors.

Stance du 4 janvier.

M. Sirech fait connaître que M. le ministre vient de renvoyer le dossier relatif aux droits à percevoir sur les places et voies de la ville, en demandant que la municipalité produise des plans à grande échelle indiquant, au moyen d'une teinte spéciale, la situation et le périmètre des emplacements auxquels doit s'appliquer le tarif présenté.

Les exigences du service des ponts et chaussées ne permettant pas d'obtenir à bref délai l'approbation du tarif proposé, en ce qui concerne les emplacements appartenant à la grande voirie, M. le maire propose, pour que la ville ne voit pas ses revenus diminuer d'une façon trop sensible, de mettre immédiatement à l'adjudication, pour une année seulement, les droits de place à percevoir sur le domaine de la ville et de faire, les démarches nécessaires pour arriver à fournir les pièces demandées par le ministère.

En présence de cette situation, la mise à prix de l'adjudication à intervenir pour les droits de place, a été fixée à 12,000 francs au lieu de 15,000.

Sur la demande de M. le maire, le conseil autorise la mise à l'adjudication du moulin des Chartreux. La mise à prix sera fixée ultérieurement.

Marriage. — Nous apprenons le prochain mariage de notre sympathique compatriote, M. Paul de Fontenilles.

M. P. de Fontenilles épouse Mlle Jeanne de Cruzy-Marcillac, de Montauban. La cérémonie nuptiale aura lieu dans cette dernière ville, le 20 janvier courant.

Notre compatriote, M. Donoyer, conseiller d'Etat, a été nommé officier de la Légion d'honneur. Il était chevalier depuis le 29 janvier 1871.

Notre compatriote M. le capitaine de vaisseau Gaillard, qui jouissait de la résidence libre depuis son départ de la commission des travaux de la marine à Paris, vient d'être nommé major de la marine à Lorient.

M. Garrigues, proviseur du lycée de Cahors, est promu de la 2^e à la 1^{re} classe.

M. Dusselle, professeur de sixième au lycée

de Marseille, ancien professeur au lycée de Cahors, a été nommé officier d'Académie.

M. Maillot, ancien professeur de philosophie au lycée de Cahors, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, est promu de la 2^e à la 1^{re} classe.

Notre compatriote, M. Barbarin, professeur de mathématiques au lycée de Toulon, est promu de la 3^e à la 2^e classe, ainsi que notre compatriote M. Bonnefoy, chargé de cours de mathématiques au lycée d'Angers.

Notre compatriote, M. Tinel, professeur de rhétorique au collège de Pamiers, est promu de la 3^e à la 2^e classe.

M. Desmons, ancien professeur de mathématiques au lycée de Cahors, professeur au lycée Janson de Sully, est promu de la 4^e à la 3^e classe.

M. Guérillot, professeur de 3^e au collège Rollin, a été nommé officier de l'Instruction publique.

M. Guérillot est le fils d'un ancien professeur de philosophie du Lycée de Cahors.

M^{lle} Vignie Morat a été nommée titulaire du bureau de tabac d'Aynac.

M. le Directeur général des manufactures de l'Etat a nommé vérificateur stagiaire du service de la culture, M. Dufour, candidat admissible à l'Ecole polytechnique.

Ligue des Patriotes

COMITÉ RÉGIONAL DE CAHORS

Assemblée générale

Dimanche, à deux heures de l'après-midi avait lieu, à l'Hôtel de Ville de Cahors, l'assemblée générale des affiliés à la Ligue.

Après l'exécution de morceaux patriotiques, par les deux sociétés musicales de la ville, la *Lyre* et les *Enfants de Cahors*, M. Guiraudies-Capdeville a pris le premier la parole :

Chers camarades, Avant de donner la parole à notre sympathique et dévoué secrétaire général, j'ai le devoir de vous faire connaître les causes qui nous ont fait retarder la réunion générale des membres de la Ligue des Patriotes.

La période d'organisation a été particulièrement laborieuse. Il a fallu provoquer des souscriptions sur tous les points du département. Le pays a répondu à l'appel de celui qui tient haut et ferme le drapeau de la Ligue.

La jeunesse des écoles, sur laquelle nous fondons toutes nos espérances, a tenu à honneur de seconder nos efforts. En votre nom, messieurs, je lui adresse des remerciements.

Quelques listes de souscription nous sont parvenues depuis peu, en sorte que les comptes n'ont pu être arrêtés que le premier janvier.

Telles sont, messieurs, les causes qui ne nous ont point permis de vous convoquer aussitôt que nous l'aurions désiré.

Messieurs, le fondateur de notre société, celui que vous connaissez bien, a recommandé trois cho-

En dix minutes, elle toucha bord à bord. Les matelots du navire laissèrent tomber une échelle de cordes. Tom s'y accrocha et grimpa sur le pont, où il mit le pied en sautillant. Il était rare que les éclats de rire n'accueillissent pas le nain partout où il se présentait pour la première fois. Là, comme partout, les matelots se mirent à plaisanter.

Tom s'arrêta. Son regard froid et perçant se fixa sur le groupe de railleurs avec une expression d'indélicible méchanceté. Il avisa un grand gaillard qui ricanait les bras croisés, et accoté contre un mât. Il s'avança vers lui et, le plus prestement du monde, lui administra un rapide croc en jambes.

Le matelot roula sur le pont en poussant un juron. Quand il se releva, furieux, ayant l'espérance d'assommer le nain pour se venger, celui-ci avait disparu par l'écouille.

Tom connaissait le chemin, ce n'était pas la première fois qu'il venait faire son petit commerce à bord du *Britannia*.

Le capitaine le reçut avec tous les égards dus à son rang.

— Votre serviteur, monsieur Javelott dit-il en tendant au petit homme sa large main.

Tom y posa le bout de son doigt :

— Aux affaires ! capitaine Worms, répliqua-t-il ; aux affaires ! Je suis pressé ce matin.

Ils entrèrent tous les deux dans la cabine du capitaine.

Un verre de whiskey, cher ami ? demanda celui-ci en prenant une bouteille dans une armoire.

Tom eut un air de dignité superbe.

— Capitaine, je ne vous en veux pas, dit-il ;

ses aux membres de la Ligue :

Développer partout et en vous l'esprit patriotique qui fait profondément aimer la patrie ; l'esprit militaire qui la fait servir patiemment et vaillamment ; l'esprit national qui est la connaissance exacte et raisonnée des intérêts et des besoins de la nation entière.

Permettez-moi à mon tour, messieurs, d'insister sur cette pensée du maître, qui résume bien la nature de nos devoirs et de vous exhorter à la répandre autour de vous.

Par elle, tous les bons Français s'aimeront, se rallieront, se grouperont.

Nous serons certainement aidés dans cette tâche par les femmes de France au dévouement desquelles nous faisons appel. Elles feront de leurs enfants des hommes de cœur en leur apprenant les devoirs qui incombent à cette jeune génération.

L'étranger, en nous comptant, saura combien, à côté de l'admirable armée de la France, il y a de cœurs vaillants qui aspirent à l'indépendance de la Patrie.

Nous sommes, en tous cas, messieurs, une force morale.

Notre nombre, notre cohésion sont en effet, pour nos malheureux frères d'Alsace et de Lorraine, un précieux gage d'espérance.

Messieurs, vous êtes appelés aujourd'hui à prendre des résolutions importantes.

Après avoir pris connaissance de la situation financière vous nommerez le comité directeur.

Les citoyens honorables que vous choisirez donneront un nouvel élan à notre association et provoqueront de nouvelles adhésions.

Espérons que les hommes de cœur, qui veulent la grandeur et le relèvement de la France, solliciteront leur admission dans vos rangs, et s'honoreront d'appartenir à la phalange des Patriotes.

Après ce discours souvent interrompu par les applaudissements, M. Valette, chef d'institution, a développé les principaux articles des statuts. Les sentiments élevés qui accompagnaient ses commentaires, la franchise de ses déclarations ont été soulignés d'applaudissements nombreux.

Enfin, le secrétaire général, trésorier provisoire, a exposé la situation financière du comité.

La gestion a été approuvée.

Il a été aussitôt procédé à l'élection des 30 membres devant composer le Comité directeur de la Ligue :

Ont été élus : MM. Guiraudies-Capdeville, le colonel Tarayre, Sirech maire, Valette chef d'institution, les capitaines Caussanel, Lala, Panouze, Parazine et Blanc, Boutet négociant, Course négociant, Desprats conseiller de pré-

fecture, Rodolosse architecte, Courtill, Daynard ingénieur civil, Laroussilhe percepteur, Laur vétérinaire, docteur Rey, Escoffier directeur des *Enfants de Cahors*, Combes directeur de la *Lyre*, Talou conseiller général, Rouffy conseiller municipal, Ausset conducteur des ponts-et-

chaussées, Pouget notaire, Pouzet avocat, docteur Relhié, Lurguie président du tribunal civil, Dardenne trésorier-payeur général, Many procureur de la République, Vincent conseiller municipal.

Listes électorales. — Aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, la révi-

mais je ne vous cacherai pas que la confiance de mes concitoyens m'a élevé au poste de rapporteur du comité de la société de Tempérance de Pine-Street.

— Il ne faut pas m'en vouloir, monsieur Tom.

— Soyez tranquille. Vous êtes un digne Allemand. Voyons, vous arrivez de Hambourg, n'est-ce pas ?

— De Brême et Hambourg, avec escale à Liverpool.

— Bien !... bien !... Vous n'avez pas oublié nos conditions : trois cents dollars pour vous si je suis content.

Le capitaine eut un rire épais :

— Vous serez content, monsieur Tom.

— Combien d'émigrants ?

— J'en ai une centaine.

— Vous comprenez, je recrute des soldats pour le compte du gouvernement. Il nous faut des hommes solides.

— Soyez tranquille !...

Les émigrants se divisent en deux catégories.

Il y a ceux qui fuient leur patrie pour trouver, sous un ciel plus clément, des travaux et du pain ; ceux-là, le bon Tom, l'honnête Tom ne s'en occupait pas, il se contentait de les plaindre.

Ah !... ceux de la seconde catégorie étaient son affaire :

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

sion des listes électorales a dû commencer le 1^{er} janvier.

Chaque année au moment des élections on nous signale un grand nombre d'erreurs ou d'omissions sur les listes électorales. Il importe donc que les conseils municipaux appelés à désigner leurs délégués, prennent des hommes aptes à s'occuper sérieusement de ce travail, qui mérite non-seulement la plus grande attention, mais aussi la plus scrupuleuse impartialité.

D'un autre côté, il ne faut pas que les électeurs se figurent, parce que le contrôleur des contributions directes les comprend dans le rôle de la commune pour leur faire payer l'impôt, qu'ils sont inscrits d'office sur la liste électorale. C'est à l'électeur qu'incombe l'obligation de se rendre, chaque année, du 15 janvier au 4 février, au secrétariat de sa commune, afin de vérifier s'il est toujours régulièrement inscrit sur la liste électorale, laquelle n'a rien de commun avec le rôle des contributions directes.

Voici l'énoncé des diverses opérations de la révision et les délais que chacune comporte :

Da 1^{er} au 10 janvier une commission composée du maire ou à son défaut, d'un adjoint et de délégués du conseil municipal, doit procéder à la révision d'office des listes électorales des diverses communes.

Terme de l'opération :
Publication du tableau de rectification : 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations : 20 jours, du 14 janvier au 4 février.

Délai pour les décisions de la commission municipale : 4 jours, 8 février.

Délai pour la notification des dernières décisions de la commission municipale : 4 jours, 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix : 5 jours, 17 février.

Délai pour les décisions du juge : 10 jours, 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix : 3 jours, 2 mars.

Délai d'appel en cassation : 10 jours, 12 mars.

Clôture des listes : 31 mars.

Classe de 1885. — C'est le dimanche, 3 janvier, qu'a commencé l'affichage dans toutes les mairies des tableaux de recensement de la classe 1885. La publication de ces tableaux aura lieu une deuxième fois le dimanche 10 janvier.

Nous engageons les intéressés qui n'ont pas encore réclamé leur inscription à se présenter à la mairie de leur domicile légal, le tirage au sort devant commencer, ainsi que nous l'avons annoncé, le 21 de ce mois.

L'impôt sur les chiens. — Des difficultés relatives au classement des chiens pour le paiement de l'impôt, se sont produites en très grand nombre depuis quelque temps.

Les avis différents du personnel des contributions directes, sur les réclamations des contribuables, ont motivé de la part des conseils de préfecture, les arrêtés les plus contradictoires.

Pour fixer la jurisprudence, un règlement d'application de taxe a été établi. En voici les dispositions :

Sont compris dans la première catégorie, *alors même qu'ils serviraient à la garde* :

- 1° Le chien qui vague en liberté sur la voie publique;
- 2° Celui qui accompagne son maître dans les promenades;
- 3° Celui qui circule librement dans les appartements;
- 4° Celui qu'on laisse jouer avec les enfants;
- 5° Celui que son état de vieillesse ou d'infirmité rend inutile et qui reste constamment dans les appartements.

Sont compris dans la seconde catégorie :

- 1° Le chien qui accompagne son maître à l'extérieur pour les besoins de son commerce et la défense de sa personne (par exemple, le chien du marchand forain);
- 2° Le chien destiné à la garde exclusive d'une écurie;
- 3° Celui qui, *quelle que soit son espèce*, est destiné à la garde d'un magasin;
- 4° Celui qui sert à la garde exclusive d'une ferme, d'une habitation isolée ou de plusieurs corps de bâtiments séparés par une cour, alors même qu'il ne serait pas tenu à l'attache.

Enfin, tout chien qui n'a pas d'autre destination que de garder la propriété.

On voit que la première catégorie a été étendue, par interprétation catégorique et a été mieux définie.

Avec ce classement, l'instruction des réclamations en matière d'impôts sur les chiens ne portera plus dorénavant que sur la question de fait et cela contribuera à accélérer les arrêts toujours tardifs des conseils de préfecture.

CONCOURS D'ANIMAUX GRAS à Cahors, le 1^{er} février 1886, jour de foire, sur la place Thiers.

PRIMES A DISTRIBUER

BÊTES A CORNE. — Bœufs et vaches

1° Une prime de cent cinquante francs, de la ville de Cahors.	150
2° Une prime de cent trente fr. de la Société	130
3° Une prime de cent vingt fr. id.	120
4° Une prime de cent dix fr. id.	110
5° Une prime de cent fr. id.	100
6° Une prime de quatre-vingt-dix fr. id.	90
7° Une prime de quatre-vingt-cinq fr. id.	85
8° Une prime de quatre-vingts fr. id.	80

BÊTES A LAINE. — Moutons et brebis
(Lots de 3 têtes)

1° Une prime de cinquante fr. de la Société.	50
2° Une prime de quarante-cinq fr. id.	45
3° Une prime de quarante fr. id.	40
4° Une prime de trente-cinq fr. id.	35
5° Une prime de trente fr. id.	30
6° Une prime de vingt-cinq fr. id.	25
7° Une prime de vingt fr. id.	20
8° Une prime de quinze fr. id.	15

Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à deux heures précises.
Les bêtes à laine devront être présentées par lots de trois têtes.
Elles devront être fraîchement tondues.
Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au concours.

Caisse nationale postale d'épargne
Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de novembre 1885.

Versements reçus de 80,198 déposants, dont 16,866 nouveaux	9,418,739 26
Remboursements à 23,333 déposants, dont 6,271 pour solde	6,911,072 24
Excédant des versements	2,507,667 02

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de décembre 1885.

Versements reçus de 409 déposants, dont 125 nouveaux	84,803 30
Remboursements à 158 déposants, dont 41 pour solde	63,634 03
Excédant des versements	21,169 27

Le Directeur des Postes et des télégraphes, BOURSEUL.

Effets militaires. — Le ministre de la guerre vient de décider que, à partir du 1^{er} janvier 1886, il ne serait plus alloué d'indemnités, pour apport des effets d'habillement, aux réservistes ou aux territoriaux appelés pour accomplir leur période d'instruction.

Ces militaires continueront à recevoir les allocations pour les objets de petit équipement, tels que chaussures, chemises, etc.

Vol de linge. — Il est dans les usages des habitants de notre ville d'étendre leur lessive dans des jardins loués à cet effet. Le linge passe là jour et nuit jusqu'à ce qu'il soit sec. Or des voleurs forçant la porte d'un de ces jardins, ont enlevé la nuit dernière tout le linge qui s'y trouvait, et qui appartenait à un des principaux hôtels de la ville.

Espérons que les malfaiteurs ne profiteront pas longtemps de leur larcin, grâce à l'activité de la police qui est sur pied depuis ce matin.

Police. — M. le commissaire de police de Cahors a fait procéder à l'arrestation de Malcurat, Pierre, repris de justice, originaire de Marsac (Puy-de-Dôme), sous l'inculpation de vagabondage.

— Procès-verbal pour menaces envers les agents à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, a été dressé contre le sieur Desprat, dit Couailbac, journalier, demeurant rue des Trois-Baudous.

— Contravention pour fermeture tardive de son établissement, a été dressée contre le nommé Bousquet, limonadier, rue de l'Université, n° 5.

Un pari. — M. Raymond Coudine et M. X., tous les deux propriétaires d'un cheval, ont engagé un pari de cinq cents francs. L'un et l'autre prétendaient arriver premier à Gourdon (44 kilomètres)

Le résultat de cette course a été en faveur du cheval de M. Raymond qui a fait le trajet de Cahors à Gourdon en une heure 45 minutes, tandis que celui de M. X., son adversaire, a mis 2 heures 37 minutes.

Accident de chasse. — On écrit de Saint-Laurent près Montcuq :

Le jeune Resconséry, âgé de 18 ans, vient d'être victime d'un grave accident. En tirant un coup de fusil, dans une partie de chasse, son arme, probablement en mauvais état, a éclaté et lui a broyé une main. L'amputation a été jugée nécessaire. M. le docteur Caviolle et deux de ses collègues ont procédé à cette opération.

MAIRIE DE CAHORS

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, le Moulin de la Fontaine des Chartreux.

Voir les conditions au Secrétariat de la Mairie tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

LA CRÈME DE NOIX BOUTET

CONGRÈS INTERNATIONAL DE ROUEN
En tête de la liste des lauréats de cette brillante exposition, nous remarquons le nom de M. Boutet, de Cahors, qui pour sa crème de noix a obtenu savoir :

1° Un rappel de Grand Diplôme d'honneur et une médaille d'or ;

2° Le Grand Prix d'honneur (prix unique) à l'unanimité du jury.

L'insigne de cette haute distinction consiste en une belle gerbe d'or (emblème de l'abondance).

Nos plus vives félicitations à M. Boutet, pour cette belle récompense tout à fait exceptionnelle.

Nos prévisions se sont réalisées : quand nous disions qu'un jour la Crème de noix Boutet serait proclamée la reine des liqueurs, nous disions vrai.

Un groupe de gourmets.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Favorite. — Charmante représentation que celle de samedi dernier !

Le succès a été complet pour M. Bailly, qui a admirablement chanté le rôle de *Fernand*, et pour M^{me} Peyret, dont chacun a pu apprécier le charme de la voix dans *Leonor*.

Mais est-ce pour de bon, comme l'on dit à l'Académie de Larroque-des-Arcs, que M. Hosterman nous menace de plier sa tente ?

En vérité, nous le regretterions, pour nous et pour lui, car il doit faire plus que ses frais quand la salle est pleine comme elle l'était l'autre jour.

J'aime à croire que le bruit dont je parle est pour de rire, — toujours comme à Larroque.

En somme, nous sommes très contents de la troupe que le sort nous a servie. Il serait désagréable et malencontreux qu'il n'y eût pas réciprociété.

POULAILLER.

BOURSE. — Cours du 7 janvier.

3 0/0	80 95
3 0/0 amortissable (ancien)	82 77
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	106 50
4 1/2 0/0 1883	110 00

Dernier cours du 6 janvier.

Actions Orléans	1,345 00
Actions Lyon	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0	384 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	314 00
Obligations Lombardes (jouissance)	218 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	325 00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1841

AVIS AU PUBLIC

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Marminiac, le sieur Florenty Jean et Françoise Maradines, son épouse, ont cédé pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication numéro 13.

Savoir :

- 72^m. 4. 57 de jardin (S. F. numéro 265).
 - 66^m. 4. de sol de maison (S. F. — 265).
- moeyonnant la somme de mille six cents francs.
- Marminiac, le quatre janvier, mil huit cent quatre-vingt-six.

Le Maire, CANGARDEL.

aucun

Pectoral ne s'est acquis une réputation mieux méritée que celle de la *Pâte* et du *Sirop de Nafé* de Delangrenier.

Leur vogue universelle est fondée :

- 1° Sur leur SUPÉRIORITÉ et leur puissante EFFICACITÉ constatées par des médecins de tous les hôpitaux de Paris, ainsi que par des membres de l'Académie de médecine de France, contre les *Rhumes, Bronchites, Irritations de Poitrine* et de la *Gorge*.
- 2° Sur leur Composition, dont la base est le fruit *Nafé d'Arabie* (Hibiscusesculentus de Linné), qui n'a aucun rapport avec les substances employées dans les autres pectoraux.

3° Sur les analyses de chimistes de la Faculté de Paris, démontrant qu'ils ne contiennent ni opium, ni sels d'opium, tels que *Morphine* ou *Codéine*; aussi peuvent-ils être donnés avec succès et sécurité aux enfants atteints de *Toux* ou de *Coqueluche*.

TELS sont les titres authentiques qui recommandent la *Pâte* et le *Sirop de Nafé* à la confiance des médecins et du public, titres qui n'ont été accordés à aucun Pectoral, ancien ou nouveau.

PARIS, 53, rue Vivienne et toutes les Pharmacies.

Prix : Pâte 80^c et 1^{fr} 25; Sirop 2^{fr}.



NOUVELLE

Vengeance Posthume

(Suite).

Il se levait ensuite pour partir. Mais Louis ne put ainsi supporter le mépris et la haine du vieillard :

— Ne me condamnez pas sans m'entendre, Monsieur le comte, dit-il; je vous jure que je suis innocent; je crois maintenant connaître le coupable.

Le comte s'arrêta un instant devant cet appel désespéré :

— Sur qui vous déchargerez-vous de votre crime ? dit-il ironiquement.

— Juan le Braconnier aimait ma sœur; c'est lui qui, par jalousie, a frappé son rival, répondit Louis.

Le visage du comte de Méda se décomposa horriblement en entendant ces paroles. Il trébucha et serait tombé, si un de ses serviteurs ne l'eût retenu; puis soudain son sang afflua au visage; il releva sa haute taille et d'une voix tonnante :

— Misérable insensé, tu ignores que ce que tu viens de dire pour ta défense est impossible en réalité. Non, Messieurs, ajouta-t-il en se tournant vers les juges, ne le croyez pas, car la main de Juan ne peut avoir frappé mon fils.

Et là-dessus, il sortit lentement. Bientôt après, au milieu du silence lugubre de l'assemblée, on entendit le roulement de son carrosse.

On fit alors subir à Louis un interrogatoire sommaire. Celui-ci balbutia à peine quelques protestations d'innocence; la douleur, la surprise et l'indignation paralysaient ses facultés. Les exempts le reconduisirent dans son cachot, où, peu après, le greffier vint lui lire l'arrêt qui le condamnait à être pendu haut et court comme l'assassin de très noble seigneur Georges-Antoine, vicomte de Méda, lieutenant aux gardes de sa Majesté.

Louis écouta sans trembler. Fort de son innocence, il prenait en pitié cette justice humaine, dont l'imposant appareil et la cruelle rigueur étaient si peu en rapport avec la faillibilité. Une sublime charité pénétra dans son cœur à l'approche de la mort, et ce fut avec la pitié la plus profonde qu'il murmura comme le Christ : « Ils ne savent pas ce qu'ils font ! »

Quelques instants après, on introduisit près de lui le vieux prêtre, qui devait l'assister dans ses derniers moments.

Celui-ci l'exhortait d'abord au repentir; mais Louis trouva des expressions si éloqu Coastes, des protestations si vraies que l'homme de Dieu comprit qu'elles venaient du cœur et que ce malheureux était innocent.

Déplorant avec lui sa triste destinée, il l'exhorta à subir avec courage l'inique arrêt en lui montrant le ciel que Dieu lui réservait :

— Victime expiatoire d'un crime que vous n'avez pas commis, consolez-vous, mon fils, de votre triste destinée. Si les hommes maudissent votre mémoire après votre supplice, Dieu, qui vous voit et qui vous plaint, vous réserve un bonheur éternel.

Ainsi parlait le saint homme; et Louis l'écoutait avec ravissement. Déjà cette âme naïve et croyante goûtait les joies du Paradis où le martyre devait la conduire.

La nuit passa vite et les premiers rayons du soleil pénétrèrent par la lucarne du cachot. Ils vinrent caresser le front du condamné, étendu encore sur son grabat, comme pour lui faire regretter la terre, qu'il allait quitter, en venant embellir son dernier jour.

Dans la matinée, pour se préparer au terrible voyage, Louis reçut le viatique des mains de son confesseur. Certes, il n'envisageait pas la mort avec autant d'effroi qu'un criminel; néanmoins, sans craindre d'affronter une autre vie, il n'en regrettait pas moins celle qu'il allait quitter. A son âge, de douces attaches retiennent ici-bas; lorsqu'on voit arriver la mort, on la trouve bien hideuse. Si on ne la craint point, on se dit néanmoins tout bas que le ciel est bien loin et que la terre est bien belle.

L'heure fatale était arrivée: il fallait marcher au supplice. Des soldats et des exempts vinrent chercher le malheureux Louis.

Le bourreau, dans la cour de la prison, lui passa la corde au cou et lui lia les mains. On le fit monter sur une charrette où le vieux prêtre prit place à ses côtés.

Les soldats se rangèrent autour du funèbre char, et le triste cortège franchit les portes du sombre donjon. On traversa des rues que la foule encombra, puis on déboucha sur une vaste place, terme du fatal voyage.

L'inhumaine curiosité et la cruelle impatience du peuple se manifesta longuement à l'arrivée du principal acteur de cet atroce spectacle.

(A suivre).

GASTON RAYSSAC.

DROGUERIE INDUSTRIELLE
A. COUDERC
Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie
Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.
Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechapir.
Eponges toute provenance
Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.
Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.
Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.
Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie)

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez L. ESCROUZAILLES, pharmacien, (pharmacie centrale) à Cahors.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Pour un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

PLANTS AMÉRICAINS
SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,
DE FRONTIGNAN

Jacquez fructifères racinés, à 90 fr. le mille.
Jacquez fructifères en bout, à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleur en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

Plus Intermédiaires

Plusieurs groupes de Fabricants de Draps, de Velours et Fourrures servant à la Confection des Vêtements pour Hommes, ayant résolu de vendre directement au public, ont décidé d'envoyer gratis les Echantillons de leur Fabrication à toutes les personnes qui en feront la demande. De ce rapport direct entre le Fabricant et le Consommateur résulte une sérieuse économie, conséquence inévitable de la suppression des intermédiaires onéreux qui augmentent d'une façon considérable le prix de vente. Les demandes d'Echantillons doivent être adressées au seul représentant autorisé : M. BEAUTIER, 10^{bis}, r. de Brosse, PARIS

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Lizet, à MELUN (S.-et-M.)) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

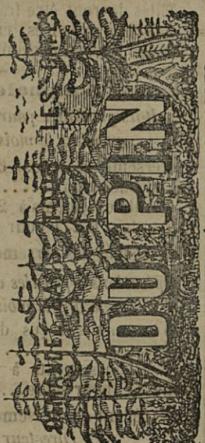
Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le Grand
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membre de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Ségur forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.